



Titularisation des AVS

publié le 04/09/2013

Descriptif :

La titularisation des AVS semble acquise

Titularisation des AVS : un geste fort pour la réussite des élèves

en situation de handicap

Les déclarations du Premier ministre relatives à la titularisation des assistants de vie scolaire (AVS) et au cadrage de leur formation apparaissent comme des éléments positifs importants pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de réussir.

La FCPE se félicite que soient reprises en grande partie ses revendications concernant l'accompagnement et le suivi des élèves en situation de handicap. En effet, la titularisation des AVS va entraîner une pérennisation de ceux-ci dans le système éducatif permettant aux enfants de bénéficier désormais d'un accompagnement stabilisé.

Le cadrage de leur formation et la délivrance d'un diplôme d'Etat permettra d'acter des compétences professionnelles améliorant donc, de manière générale, la qualité de l'aide apportée aux élèves.

La FCPE considère que ces annonces sont une avancée qui contribue à construire « l'Ecole inclusive » telle que la loi de refondation de l'Ecole l'a inscrite dans ses fondements.

Enfin, la FCPE sera vigilante pour que l'intégralité des principes de la loi de 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », soit mise en œuvre comme prévu d'ici 2015.